

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-12-147-DGS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECO-LIEU LACOSTE

Votants : 33

Abstention : 2

(M. Roblès et Mme Cassaing)

Votes exprimés: 31

Pour: 29

Contre : 2

(M. Lapébie et Mme Dacharry)

Fait à Tarnos,
le 16 décembre 2020
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 17/12/2020*

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. FLEURENTDIDIER	procuration à	Mme CORRIHONS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

29 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de pouvoirs: 3

4 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de votants : 33



Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'association Eco-lieu Lacoste qui permettra à la Commune de soutenir l'association dans son projet de Ferme Solidaire – Atelier Chantier d'Insertion en maraîchage biologique.

L'association Eco-lieu Lacoste a pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle, la création d'activités et la participation citoyenne à travers le projet de Ferme Solidaire et notamment l'alimentation et l'agriculture de proximité en lien avec le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx et le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Sud Aquitaine.

Soutenue par les partenaires locaux de l'insertion et de l'emploi, la Ferme Solidaire s'inscrit à la fois dans une volonté d'insertion durable des personnes les plus en difficulté face à l'accès à l'emploi ainsi que dans la promotion de l'agro-écologie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Eco-lieu Lacoste, pour l'année 2020, afin de l'aider durant la phase de démarrage de son projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Eco-lieu Lacoste

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2020

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr